

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE A 19H00

Présents : Virginie FERRAND, Maire ;

Angélique BERAUD, Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT ;

Juan ARCHIER, Alex BLANCHET, Alexandre BONNET, Franck MONNERON, Tony RIBES, Laurent VEYRE.

Absents : Célia CLEUX, Rémy GAY.

- Délibération : Projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Loire :
12 contre / 1 abstention = 13 votes,
- Délibération : Projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Ardèche :

*FUSION entre la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la totalité de la Communauté de communes Vivarhône :
1 pour / 9 contre / 3 abstention = 13 votes,

* EXTENSION de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay aux communes d'Ardoix et de Quintenas compte tenu de leur volonté affirmée de rejoindre l'Agglomération du bassin d'Annonay :
1 pour / 8 contre / 4 abstention = 13 votes,

*SUPPRESSION du Syndicat Mixte pour la promotion du tourisme et du Syndicat Mixte pour la promotion du tourisme et du Syndicat de ramassage scolaire vallée de la Deûme et sur le maintien du Syndicat des eaux Annonay Serrières :
Adopté à l'unanimité : 0 pour / 0 contre / 13 abstention = 13 votes,

*EMET un avis défavorable au rattachement des huit communes de la Communauté de communes des Monts du Pilat suscitées à la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay.
Avis défavorable adopté à la majorité : 12 pour / 0 contre / 1 abstention = 13 votes
- Délibération pour autorisation d'emprunt d'un montant de 105 000€ pour travaux sur le budget eau :
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération autorisant le changement de la porte automatique de la boulangerie en porte manuelle suite à des dysfonctionnements :
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération fixant les tarifs communaux pour l'année 2016 :
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération suite à l'appel d'offres du SDAEP : étude des deux offres reçues... Naldéo (36 386.50€) et Réalités Environnement (27 630.00€): Mme le Maire propose de donner la préférence au plus offrant : Réalités Environnement.
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération relative au recensement de la population : coordonnateur et agents recenseurs.
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,

- Délibération sollicitant une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la reconstruction du Pont des Dardanelles.
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération concernant la rétrocession d'une partie du chemin privé en voie communale à l'Hortholat.
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération pour le mandatement de 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 (budget communal).
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,
- Délibération pour le mandatement de 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 (budget eau).
Adopté à l'unanimité : 13 pour / 0 contre / 0 abstention = 13 votes,

Divers :

- Discussion par rapport à la buvette du terrain municipal : concertation de la commission travaux pour un projet de réparation... élaboration de plans...
- Discussion pour approuver l'organisation du goûter de Noël pour les enfants des deux écoles de Vocance le vendredi 18 décembre 2015.
- Echange au sujet de la vente du vieux tractopelle pour pièces... articles presse pour le faire savoir à des acheteurs potentiels.
- Discussion par rapport au brûlage des déchets verts strictement interdit mais souvent pratiqué sur la commune de Vocance...le dernier cas était toléré puisque la personnes avait fait valoir son droit en tant qu'agriculteur...
- Étude d'une possibilité de faire un fougot par les conscrits en 2016, la date sera connue prochainement.
- Le Conseil Municipal prend acte de la démission d'un membre du Conseil Municipal pour raisons professionnelles : M. Rémy GAY.
- Problèmes récurrents de stationnement gênant le long du village.
- Étude d'un dossier de borne de recharge électrique : coût 13 000€ (participation de la commune : 2 500€ une seule fois).
- Fermeture de la Mairie et Agence Postale Communale les samedis 26/12/2015 et samedis 02/01/2016.
- Préparation d'une convention avec Vallon des Pins pour mise à disposition d'un espace qui sera dédié à un parking de proximité pour pose et dépose des scolaires des deux établissements. En cas d'accord du propriétaire « Vallon des Pins », un arrêté sera pris pour réglementer les usagers et ne devra en aucun cas servir de décharge de véhicules abandonnés.
- Discussion concernant la convention tracto : réajustement du tarif 2016 suite à l'achat d'un nouveau matériel.

Fin de la séance : 22h45

